



FF Voile



RÉGATE DES NOUILLES

5A DE LIGUE BOURGOGNE
6^E ÉTAPE DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL IND 77

RÉGATE
OUVERTE À TOUS
DÉRIVEURS !



UN GRAND
BANQUET DE NOUILLES
VOUS ATTEND APRÈS
LA RÉGATE !



VILLENEUVE-SUR-YONNE (89)
CLUB DE VOILE VILLENEUVE SUR YONNE

SAMEDI 21 JUIN 2025
DÈS 9H00

VENEZ NOMBREUX !

POUR RESTER DEVANT...
IL NE FAUDRA PAS L'ÊTRE !



ESPRIT SPORTIF
ET CONVIVAL



RESTAURATION
SUR PLACE



PARKING
À PROXIMITÉ



INFOS & INSCRIPTIONS

cvilleneuve.yonne@gmail.com
06 12 34 56 78



AVIS DE COURSE

REGATE INTER LIGUE IND DOUBLE ET SOLITAIRE grade 5A

**INTERSERIE DERIVEUR
Du dimanche 21 JUIN 2026**

Autorité Organisatrice : **89004 CV VILLENEUVE**
Lieux : VILLENEUVE SUR YONNE
RUE DU SAUCIL

Courriel: cvvilleneuve89@gmail.com
Dinechristiane89@gmail.com

Site: <http://cvv-y.com>

La mention dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [En Annexe Prescriptions].
- 1.4 - Les règlements fédéraux
- Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau du lac du Bourdon St Fargeau - Le règlement sportif du championnat de Ligue de Bourgogne Franche-Comté
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa repone par appels à la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1^o signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club house)

3 COMMUNICATIONS

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivant le tableau ci-dessous

Le **dimanche 21 JUIN 2026: IND** Dériveur Doubles et Solitaire
Les confirmations d'inscriptions seront enregistrées sur place au club house le **dimanche 21 JUIN 2026** à partir de **9h00 (clôture à 10h30)**

5 INSCRIPTION

- 5.1 Documents exigibles à l'inscription:

5.1.1

- a. Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile : la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
: la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger:
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 5.2.2** Pour le bateau:
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

6 DROITS A PAYER

6.1 Les droits sont les suivants:

Bateau inscrit	Aucun droit
-----------------------	--------------------

7 PUBLICITE

7.1 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription: au club house (chapitre 4.1)

8.2 Jours de course. Nombre de courses.

8.3 Dernier signal d'avertissement

Dimanche 21 JUIN 2026

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **11h00** Courses à suivre.
- Le nombre de courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h30**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

12 LES PARCOURS

- Le parcours sera de type construit (Banane, Triangle ou autre)

Voir annexe E

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 b) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

PRIX

Les prix seront distribués comme suit : 1 coupe au premier

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Contact:

Christiane DINE Tel. 06 83 97 94 32

Courriel: cvilleuenv89@gmail.com

Comité de course: TOUYRAC André

Responsable des résultats: DINE Christiane

Information de la FFVoile

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas!

1) Vérifiez: Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2) Nettoyez: Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3) Séchez: Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

1- Envenant du centre ville, tourner devant l'église dans la rue du pont, passer sur l'Yonne et tourner à gauche tout de suite après la fin du pont...

2- Envenant de la gare, de l'autoroute, ou de St Juliendu Sault, prendre direction centre ville, tourner à droite juste avant de traverser le pont de l'Yonne...

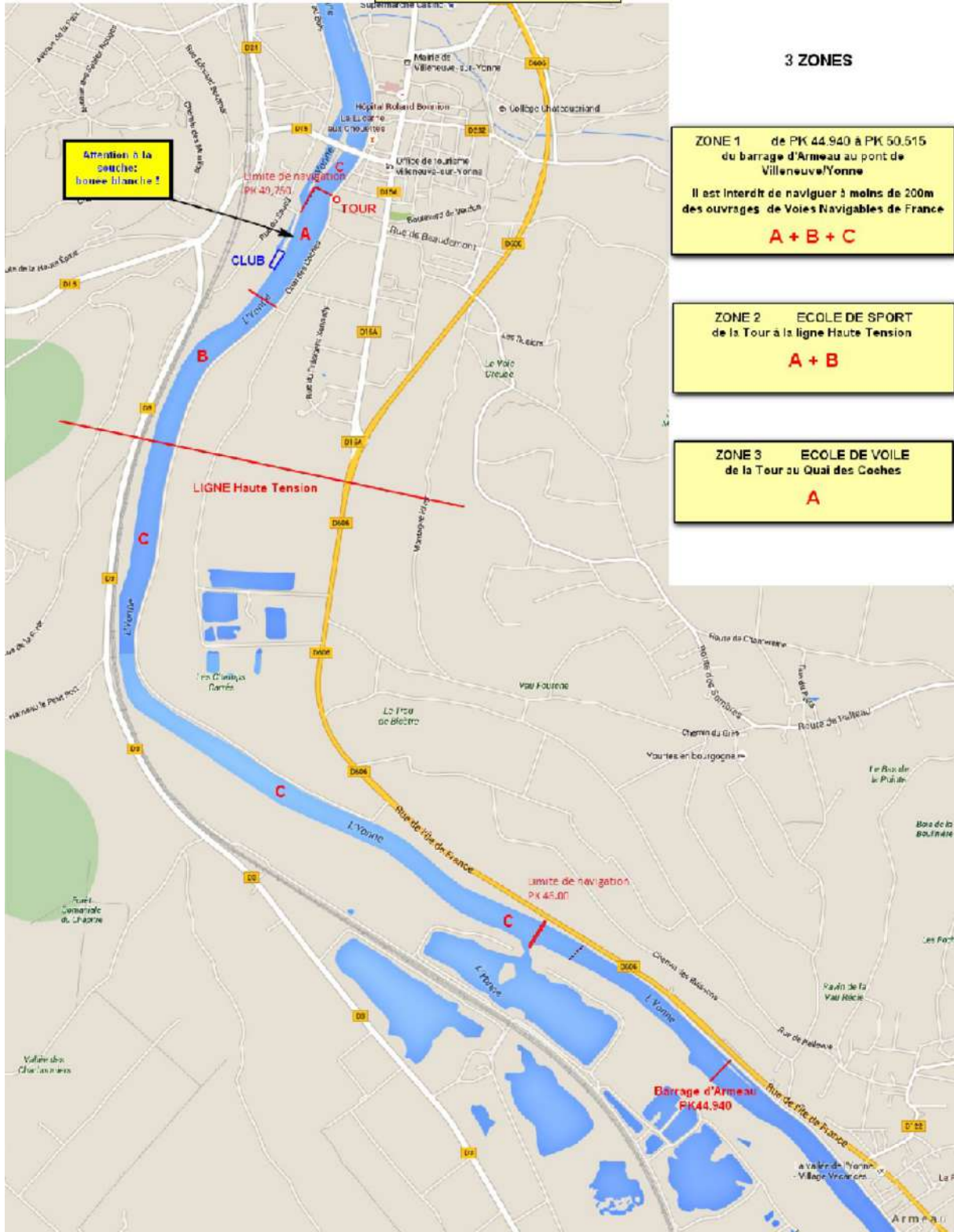
...passer dans la rue du Saucil entre le CAMPING et la plage et continuer jusqu'à la fin de la plage: (N 48,08063° + E 3,28874° ou N 48°04'50'' + E 3°17'19''),

puis prendre le chemin de terre à gauche et longer l'Yonne sur 150m; vous êtes arrivés!

ANNEXE B : ZONE DE NAVIGATION

15 Juin 2016

PLAN DE NAVIGATION



3 ZONES

ZONE 1 de PK 44.940 à PK 50.515
du barrage d'Armeau au pont de
Villeneuve/Yonne
Il est interdit de naviguer à moins de 200m
des ouvrages de Voies Navigables de France
A + B + C

ZONE 2 ECOLE DE SPORT
de la Tour à la ligne Haute Tension
A + B

ZONE 3 ECOLE DE VOILE
de la Tour au Quai des Cochés
A